

Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AEROSIL® R 9200

## Identificateur supplémentaire

**Désignation chimique:** Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

Formule chimique: Numéro d'identification -

UE

**N° CAS** 68611-44-9

N°CE -

N° d'enregistrement

**REACH** 

01-2119379499-16-0000 (TPR)

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Caoutchouc silicone

Produit d'étanchéité Peintures et laques

Adhésif

Agent de revêtement

Toner

## Usages déconseillés:

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

 Téléphone
 : +49 6181 59 4787

 E-mail
 : sds-hu@evonik.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

# 2.2 Éléments d'étiquetage

## 2.3 Autres dangers

Non applicable

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

## Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

Numéro d'identification UE:

N° CAS: N°CE: 68611-44-9

N° d'enregistrement

01-2119379499-16-0000 (TPR)

**REACH:** 

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrem ent REACH	facteurs M:	Notes
Silane, dichlorodiméthyl -, produits de réaction avec la silice		68611-44-9		01- 2119379499- 16	Aucune information disponible.	

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Silane, dichlorodiméthyl-,	Classification: Aucuns connus.	Aucune
produits de réaction avec		informati
la silice	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	on
		disponibl

<sup>#</sup> Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>##</sup> Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.

Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l

Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg

CLP: Règlement n° 1272/2008

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

# RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers soins requis

**Inhalation:** Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles

possibles: toux, éternuements Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire: Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver

les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire

examiner par l'ophtalmologiste.

**Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après

absorbtion de grandes quantités de substance / En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucuns connus.

Dangers: Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

# RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche. Adapter

le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter

une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition

organiques.

# 5.3 Conseils aux pompiers



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

# RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de

poussières.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau

souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des

considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Éviter l'accumulation de Conditions d'un stockage sûr:

charges électrostatiques.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

7.3 Utilisation(s) finale(s) Pas d'autres informations disponibles Utilisations; voir point

particulière(s):

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

#### **Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles Techniques Appropriés:**Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition

de poussières: lunettes masques

Protection des Mains: Informations supplémentaires: Porter des gants de

protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu,

caoutchouc, cuir.

Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas

valables pour les solides non dissous/les poussières.

Protection de la peau et du corps: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En

cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière

disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements

5/15

contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux: voir section 6.

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État:solideForme:PoudreCouleur:BlancOdeur:Inodore

Seuil olfactif: Non applicable

Point de fusion:Non applicable DécompositionPoint d'ébullition:Non applicable Décomposition

Inflammabilité:

Non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

000005045005 BE 2023-05-31



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Limites d'explosivité -Aucune information disponible.

supérieure (%)

Point d'éclair:

Limites d'explosivité - inférieure

(%):

Non applicable (solide)

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation: Non applicable

Température de décomposition: > 300 °C

pH: 3,0 - 5,0 (40 g/l, 20 °C) 1: 1 dans suspension

Viscosité

Viscosité, dynamique: Non applicable (solide) Viscosité, cinématique: Non applicable (solide)

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble

Solubilité (autre): Aucune information disponible. Taux de dissolution: faible vitesse de dissolution

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

Non applicable

Stabilité de la dispersion: Evaluation: faible stabilité de dispersion

Pression de vapeur: Non applicable

Densité relative: Aucune information disponible. Densité: Approximatif 2 g/cm3 (20 °C) Densité apparente: Aucune information disponible. Tension de vapeur (air = 1): Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Granulométrie: Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.

Répartition de la taille des particules:

La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats

s'assemblent de manière lâche pour former des

agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET).La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.

Éviter la formation de poussières. Empoussiérage:

Surface spécifique: Pour connaître les données physicochimiques spécifiques,

veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.

6/15

Charge de surface/Potentiel zêta: Donnée non disponible

**Evaluation:** Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des

nanoformes (selon le décret REACH).;

Forme: Forme: sphéroïdal; Crystallinité: Crystallinité: amorphe;

000005045005 BE 2023-05-31



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Traitement de surface: Propriétés de la particule enduite: hydrophobe; Traitement

de surface /Revêtements: Oui:

9.2 Autres informations

Température minimale d'ignition: > 600 °C

Peroxydes: Non applicable Taux d'évaporation: Non applicable Énergie minimale d'ignition: Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les

conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions Voir point 10.1 Réactivité.

dangereuses:

10.4 Conditions à éviter: L'hydrophobie disparaît à des températures > 300 °C.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations disponibles

10.6 Produits de décomposition Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. produits de

dangereux: décomposition organiques

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres

maladies spécifiques à un produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

**Produit:** DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 5.000 mg/kg (OECD 401) (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 5.000 mg/kg (Analogie) , produits de réaction

avec la silice

Contact avec la peau

**Produit:** DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (Analogie)

Composants:



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Silane, dichlorodiméthyl-DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (Analogie)

, produits de réaction

avec la silice

Inhalation

CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5.01 mg/l (OECD 436) Poussières, brouillards et émanations, (Analogie)

Composants:

**Produit:** 

Silane, dichlorodiméthyl-. produits de réaction avec la silice

CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5.01 mg/l Poussières, brouillards et

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours

émanations. (Analogie) Non applicable, Vapeur

Toxicité à dose répétée

**Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours

par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-,

produits de réaction avec

par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)

la silice

Corrosion ou Irritation de la Peau

**Produit:** OECD 404 (Lapin): Non irritant; (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

OECD 404 (Lapin): Non irritant, (Analogie)

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant; (Analogie)

**Composants:** 

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant, (Analogie)

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 **Produit:** 

(Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)

Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur

test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429

cutané. (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-,

produits de réaction avec

(Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)

Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur

cutané. (Analogie)

Cancérogénicité

la silice

Aucune indication quant à un effet cancérigène. **Produit:** 

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec Aucune indication quant à un effet cancérigène.

la silice

#### Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

In vitro

**Produit:** Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif; (Analogie);

> Test de mutation du gène (OECD 490): négatif; (Analogie); Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif; (Analogie);

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-. produits de réaction avec

la silice

Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif (Analogie) Test de mutation du gène (OECD 490): négatif (Analogie) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (Analogie)

In vivo

**Produit:** Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif; (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif (Analogie)

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants: Silane, dichlorodiméthyl-,

produits de réaction avec

la silice

pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

Pas d'indications de propriétés critiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

Non applicable

# 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.;

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec Aucune information disponible.

la silice

**Autres dangers Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.;

000005045005 BE2023-05-31 9/15



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

# RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet

toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

**Composants:** 

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction

avec la silice

CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet

toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique

se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction

avec la silice

CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique

se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l

(OCDE 201) (Analogie)

Composants:

la silice

Silane, dichlorodiméthyl-, CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l

produits de réaction avec (OCDE 201) (Analogie)

Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-,

produits de réaction avec

la silice

CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction

avec la silice

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction

Aucune information disponible.

avec la silice

Toxicité pour les plantes aquatiques

Aucune information disponible. **Produit:** 



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

## Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

Aucune information disponible.

la silice

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-,

CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

produits de réaction avec (Analogie)

la silice

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradation** 

Produit: Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne

sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux

substances anorganiques.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

la silice

Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne

sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux

substances anorganiques.

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec

ia silice

Aucune information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## Facteur de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Non attendu.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Non attendu.

produits de réaction avec

la silice

# Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

**Produit:** Log Kow: Non applicable

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Log Kow: Non applicable

produits de réaction avec

la silice

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Produit** Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

produits de réaction avec la

silice

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**Produit** Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Composants:

000005045005 BE 2023-05-31 11/15



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

Silane, dichlorodiméthyl-, Substance VPVB non classée, produits de réaction avec la Substance PBT non classée silica

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Aucune information disponible.

produits de réaction avec la

silice

#### 12.7 Autres effets néfastes:

**Autres dangers** 

**Produit:** Les données en notre possession n'entra, nent pas de marquage pour

l'environnement.

# RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Examinez toutes les réglementations locales et fédérales

sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'ILE sur

nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le

fabricant / l'autorité.

**Emballages Contaminés:** Mettre les emballages rincés à la disposition des services de

recyclage locaux. Autres pays: observer les réglements

nationaux.

# RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

# 14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

000005045005 BE 2023-05-31 12/15



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

000005045005 BE 2023-05-31 13/15



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

#### Règlements internationaux

#### Protocole de Montréal

Non applicable

## Convention de Stockholm

Non applicable

## Convention de Rotterdam

Non applicable

#### Protocole de Kyoto

Non applicable

# RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; ADN - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; AGW - Occupational exposure limit; ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux; AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BSB -Biochemical oxygen demand; c.c. - récipient fermé; CAS - Société d'attribution de numéros CAS; CESIO - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; CSB - Chemical oxygen demand; DMEL - Niveau effet minimal dérivé; DNEL -Niveau effet zéro dérivé; EbC50 - median concentration in terms of reduction of growth; EC -Effective concentration: EINECS - Inventaire européen sur les produits chimiques: EN -European norm; ErC50 - median concentration in terms of reduction of growth rate; GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer; GLP - Bonne pratique de laboratoire; GMO - Organisme modifié par voie génétique; IATA - Association internationale de transport par avion; ICAO - Organisation internationale d'aviation civile; IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; ISO - Organisation internationale de normalisation; LD/LC - lethal dosis/concentration; LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé; NOEL - Dose sans effet pouvant être observé; o.c. - récipient ouvert; OECD -Organisation pour la coopération et le développement économiques; OEL - Valeurs limites d'air au poste de travail; PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique; PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; REACH - Enregistrement REACH; RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; SVHC - Substances

14/15



Version: 1.10

Date de Publication: 26.03.2019 Date de dernière révision: 28.10.2022 Remplace la version: 19.11.2021

liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune

des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne

peuvent pas être utilisés.